



APPEL A CONTRIBUTION POUR L'AUDIT FINANCIER DE PROJET NORVEGE

Délais de soumission : Les propositions doivent être soumises au plus tard à 14 h (GMT+2), le 15 octobre 2021. Les propositions soumises après cette date ne seront pas acceptées.

Contact pour soumettre : E-mail : ao@ecpm.org avec la mention « AO Audit financier de projet Norvège ».

Format de soumission : Les propositions doivent être soumises par e-mail.

La participation à cet appel est ouverte à tous, à égalité de conditions. ECPM gère l'appel à contribution et contractualise directement avec le prestataire

1. Présentation ECPM

ECPM est une association au service d'une cause, celle de l'abolition universelle et en toutes circonstances de la peine de mort.

FÉDÉRER LES ABOLITIONNISTES DU MONDE ENTIER

ECPM est le fondateur et l'organisateur des Congrès mondiaux contre la peine de mort. Ces événements réunissent plus d'un millier de personnes représentant le mouvement abolitionniste mondial. Ministres, parlementaires, diplomates, militants, organisations de la société civile, chercheurs, et journalistes se réunissent ainsi tous les 3 ans pour renforcer leurs liens et élaborer les stratégies à venir.

PLAIDER AUPRÈS DES PLUS HAUTES INSTANCES

ECPM est la première ONG dédiée à la lutte contre la peine de mort à avoir obtenu le statut ECOSOC qui lui garantit une présence et la possibilité de plaider au cœur même de l'ONU.

ECPM a initié la création de la Coalition mondiale contre la peine de mort en 2002, qui regroupe aujourd'hui plus de 150 membres – ONG, barreaux, collectivités locales, syndicats – à travers le monde. ECPM mène des campagnes de plaidoyer et de mobilisation publique auprès des décideurs politiques (Union Européenne, Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples, gouvernements...).

RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS LOCAUX ET AGIR AVEC EUX

ECPM lutte contre l'isolement des militants partout où la peine de mort subsiste, en soutenant la formation de Coalitions nationales et régionales contre la peine de mort (Maghreb, Afrique centrale, Asie...) ainsi que la création de réseaux professionnels (parlementaires, avocats...) abolitionnistes. ECPM favorise l'efficacité de ses partenaires locaux en organisant des formations, et plaide à tous les échelons politiques pour soutenir leur action.

ÊTRE AU PLUS PROCHE DES CONDAMNÉS À MORT

ECPM mène et publie des missions d'enquête judiciaires sur les couloirs de la mort. Notre publication « Mission d'enquête dans les couloirs de la mort en RDC » a reçu le Grand Prix des droits de l'homme de la République française. **ECPM** soutient aussi les victimes de la peine de mort, les condamnés ainsi que leur famille.

ÉDUIQUER ET SENSIBILISER À L'ABOLITION

ECPM intervient en milieu scolaire pour susciter l'engagement des élèves à travers des concours de dessins, des initiations au journalisme, et des interventions en classe gratuites – avec la participation de spécialistes, d'anciens condamnés ou familles de condamnés à mort. Plus de 15 000 collégiens et lycéens ont été touchés depuis octobre 2009. **ECPM** sensibilise l'opinion publique sur la situation des minorités et groupes vulnérables en participant à la Gay Pride, à la Fête de *L'Humanité*, à Cities for Life, à la Journée mondiale contre la peine de mort, à la journée mondiale des droits de l'homme...

2. Le projet soumis à audit

Le projet faisant l'objet de la présente passation de marché pour audit financier, « Strengthening progress towards abolition of the death penalty in Africa and the Middle East », est mis en œuvre dans 8 pays (Cameroun, République démocratique du Congo, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Liban et Iran). Il a pour objectif de contribuer à faire des progrès vers l'abolition de la peine de mort une priorité de l'action publique dans 8 pays de 2 régions clés (Cameroun, République démocratique du Congo, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Liban et Iran) en réduisant son champ d'application et en œuvrant pour la mise en place de moratoires officiels, avec pour visée l'abolition. Pour cela, Il est mis en œuvre en partenariat avec des acteurs locaux et des transferts de fonds sont prévus pour la mise en œuvre des activités sur le terrain. Un événement d'ampleur régional est aussi prévu dans un des pays du continent africain (pays à déterminer).

Durée prévue de 36 mois (01/08/2020 – 31/07/2023)

Budget prévisionnel estimé à 2 977 710 euros, (dont 8 919 600 NOK financés par le gouvernement norvégien, environ 800 000 €).

3. Objet de la présente passation de marché

La présente passation de marché vise à sélectionner un auditeur externe pour une mission d'audits financiers annuels et final de projet (soit 3 audits en tout pour un projet de durée prévue 36 mois).

L'auditeur sélectionné devra émettre une opinion professionnelle et indépendante sur les états financiers du projet : régularité et sincérité des comptes, reflet fidèle des dépenses relatives au projet, utilisation des fonds des financeurs dans le respect des termes et conditions de la convention de financement.

4. Réalisation de l'audit financier

Les rapports d'audit devront inclure :

- a) le nom du Projet et le numéro d'accord ;
- b) l'identification des dépenses totales et des revenus totaux du projet ;
- c) l'objet de l'audit ;
- d) le cadre d'information financière appliqué ;
- e) les normes d'audit appliquées ;
- f) une déclaration selon laquelle l'auditeur a obtenu une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives ;
- g) l'opinion de l'auditeur

En plus du rapport d'audit du projet, l'auditeur doit soumettre une lettre de management (à l'attention de la gouvernance), qui contient toutes les constatations faites au cours de l'audit du projet. Elle doit également énumérer toutes les mesures qui ont été prises à la suite d'audits précédents et indiquer si ces mesures ont été adéquates pour traiter les lacunes signalées.

L'auditeur de l'état financier du projet est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de toute partie de la subvention qui a été transférée à un partenaire. L'auditeur doit s'assurer que les personnes effectuant l'audit ont les qualifications appropriées, que l'audit est conforme aux normes professionnelles, et que le rapport d'audit est approprié dans les circonstances.

L'auditeur doit émettre un avis sur les états financiers du projet, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences de la convention bailleur. À cette fin, l'auditeur doit obtenir des preuves d'audit suffisantes et appropriées concernant les états financiers du/des partenaire(s) et le processus de consolidation.

L'auditeur fait son rapport conformément aux normes d'audit applicables présentes dans les conditions particulières du contrat de subvention¹.

5. Dispositif

ECPM gère la passation de marché et contractualise directement avec l'auditeur.

Produits attendus

Un rapport d'audit couvrant les états financiers annuels du projet sera remis à ECPM avant le 15 décembre de chaque année. Le rapport d'audit devra être conforme aux exigences du bailleur. La lettre de management sera jointe au rapport d'audit.

Les rapports d'audit ainsi que la lettre de gestion seront obligatoirement établis en français et en anglais.

¹ les états financiers annuels du projet doivent être audités conformément aux normes internationales d'audit (ISA). L'auditeur doit se conformer à toutes les normes ISA pertinentes pour l'audit, réf. ISA 200 (Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit conformément aux normes internationales d'audit), paragraphes 18 et 20. La norme ISA 240 (Responsabilité de l'auditeur dans la prise en compte de la fraude et de l'erreur dans un audit d'états financiers) et la norme ISA 800 (Considérations particulières relatives aux audits d'états financiers individuels et d'éléments, de comptes ou de rubriques spécifiques d'un état financier) sont particulièrement pertinentes.

Moyens humains

Cette évaluation sera conduite par un auditeur ou un cabinet d'audit externe, indépendant, membre d'une organisation nationale d'experts comptables ou de contrôleurs légaux des comptes. Une expérience confirmée d'audit auprès d'OSC pour le compte de coopérations bilatérales et si possible norvégienne sera recherchée.

Moyens financiers

Les propositions financières des experts, pour cette évaluation devront être au maximum de 21 000 euros TTC.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que le prix total forfaitaire doit comprendre tous les honoraires et frais inhérents à la mission.

6. Calendrier

15 septembre 2021	Lancement de l'appel d'offre
15 octobre 2021	Date limite de réception des offres
Semaine du 18 au 22 octobre 2021	Analyse des offres et choix de l'auditeur
semaine du 25 octobre 2021	Réunion de cadrage
A partir du 1^{er} novembre de chaque année (2021, 2022 et 2023)	Réalisation de l'audit
Max. 15 décembre de chaque année (2021, 2022 et 2023)	Remise du rapport d'audit

7. Dépôt de candidature

Les propositions doivent être soumises en format électronique par courrier électronique.

Elles doivent inclure :

- a) Un CV actualisé ou présentation du cabinet d'audit ;
- b) Une analyse des termes de référence et propositions méthodologiques pour la réalisation de l'audit ;
- c) Une offre financière (devis détaillé comprenant l'ensemble des honoraires et frais inhérents à la mission).

Les propositions doivent rester valables pendant au moins 60 jours après la date limite de soumission indiquée dans l'avis d'appel d'offres.

L'évaluation des propositions se fera sur la base des éléments suivants :

- Expérience des auditeurs : habitude de travail avec les ONG, expérience dans l'audit de projets financés par les coopérations bilatérales et avec transfert de fonds à des partenaires locaux (30 %) :
- Analyse du contexte et compréhension de la demande (20 %) ;
- Méthode d'intervention (20 %) ;
- Prix (sur la base d'un devis détaillé) (20 %) ;
- Autres points d'analyse (connaissance du contexte géographique, composition du dossier) (10 %)

8. Comment postuler

L'évaluation des propositions se fera sur la base des éléments listés ci-dessus. Les propositions devront être envoyées **avant le 15 octobre** à 14 h (GMT+2) à l'adresse suivante : AO@ecpm.org. Avec comme objet « AO Audit financier de projet Norvège ».

Les offres remises sous format papier seront déclarées irrégulières et ne seront pas analysées.

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard le 8 octobre (14 h), une demande écrite à l'adresse AO@ecpm.org (Objet de l'email : Question AO Audit financier de projet Norvège). Aucune question ne pourra être posée verbalement.

Tout dossier incomplet ou non conforme aux dispositions du présent appel peut entraîner l'irrecevabilité de l'offre.

ECPM se réserve le droit de contacter directement le postulant pour des renseignements supplémentaire lors de la phase d'évaluation des offres.